



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 MARS 2024



Village de
Sainte-Pétronille

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le jeudi 21 mars 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.
M. Yves-André Beulé, M. Jean Côté, Mme Lison Berthiaume, M. Éric Bussière

Sont absent(es) : M. Alain Laroche, Mme Lyne Gosselin et M. Claude Archambault

Greffière d'assemblée: Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue du président
 - 1.1. Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi d'un mandat en matière d'éthique et de déontologie
4. Autorisation de paiement pour le projet des réseaux d'eaux usées
5. Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs et à la culture
6. Période de questions
7. Levée de la session

1. Ouverture et mot de bienvenue du président

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1. Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Conformément aux articles 153 et 156 du Code municipal du Québec, il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil et une réponse a été reçue de chacun d'eux. De ce fait, les membres du conseil absents à la présente séance ont reçu l'avis de convocation pour la présente séance.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Jean Côté, maire, après avoir constaté le quorum.

025-03-2024

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Lison Berthiaume et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 MARS 2024

No de résolution
ou annotation

026-03-2024

3. Octroi d'un mandat en matière d'éthique et de déontologie

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'offrir un accompagnement juridique en matière d'éthique et de déontologie aux élus et employés municipaux ainsi qu'à la Municipalité elle-même ;

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'obtenir un accompagnement juridique en matière d'accès à l'information et protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'obtenir les conseils juridiques de procureurs indépendants ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la firme BCF soit mandaté pour un accompagnement juridique en matière d'éthique et déontologie municipale ainsi qu'accès à l'information et protection des renseignements personnels, et ce, rétroactivement au 27 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

027-03-2024

4. Autorisation de paiement à Charles-Auguste Fortier Inc. pour le projet des réseaux d'eaux usées

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-064 relative à l'adjudication du mandat à Charles-Auguste Fortier Inc. pour l'exécution des travaux de construction des réseaux d'eaux usées, la réfection d'une partie du chemin Royal et de certaines rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat sera financé par le programme de subvention PRIMEAU (sous-volet 1.2) :

CONSIDÉRANT la complétion des travaux relatifs à la directive de changement DC-18

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Lison Berthiaume, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement de 59 641.22 \$ plus les taxes applicables à Charles-Auguste Fortier Inc.

Adopté à l'unanimité

028-03-2024

5. Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs et à la culture

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'embaucher pour le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel de candidatures et des entrevues, le processus a permis de choisir un candidat correspondant aux critères et au profil recherché;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Lison Berthiaume, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 MARS 2024

QUE madame Lagacé soit nommée au poste de coordonnatrice aux loisirs et à la culture ;

QUE l'entrée en fonction s'effectue le 25 mars 2024;

QUE les modalités prévues au contrat de travail à intervenir avec madame Lagacé dont les termes ont été discutés par les membres du conseil municipal soient approuvées ;

ET

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille.
Adoptée à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

6. **Période de questions**

Une période de questions a lieu.

029-03-2024

7. **Levée de la session**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 20 h 04.

Adopté à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Nathalie Paquet, Directrice générale/greffière trésorière

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Côté, Maire